

Circuit Départemental Jeunes

1) Généralités :

- 1.1 Le "Circuit Départemental Jeunes" (CiDJ) constitue par saison un circuit de compétitions, aussi appelé étapes fédérales, pour les catégories Minibads à Juniors.
- 1.2 Le CiDJ se situe au-dessous des Trophées Régionaux Jeunes (TRJ).
- 1.3 Le circuit ne fait pas l'objet d'un classement par cumul de points sur la saison à la suite de chaque étape pour chaque discipline et chaque catégorie.
- 1.4 La gestion et le suivi du CiDJ sont délégués à la Commission Départementale Jeunes (CoDéJe) du Comité Départemental des Hautes-Alpes de Badminton (Comité).
- 1.5 Un règlement particulier (RP) complète ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.
- 1.6 La CoDéJe est responsable devant le Conseil d'Administration (CA) du Comité qui statue.

2) Candidature à l'accueil du CiDJ :

- 2.1 L'organisation opérationnelle du CiDJ est déléguée à un club, ci-après désigné comme "**club ou organisateur**". Le **club** candidat à l'organisation du CiDJ doit déposer sa candidature auprès **de la CoDéJe**.
- 2.2 **La CoDéJe** s'occupe de la demande d'autorisation sur Poona **et de la mise en ligne sur Badiste pour les inscriptions** selon les informations communiquées par l'organisateur (**Juge Arbitre** ou pas, nom du GEO, volant officiel,...) **via le RP**. A défaut de **JA, une déclaration du CiDJ sera faite comme Promobad**.
- 2.3 Le montant des droits d'inscription reversé à l'organisateur par le Comité sera de **5€/joueur**, une fois que tous les clubs participants auront eux-mêmes acquittés leurs propres inscriptions au Comité (voir article 6.2).
- 2.4 Les frais du juge-arbitre et les récompenses sont à la charge du club qui accueille l'étape. Les frais du juge arbitre (**à hauteur de 55€ maxi/jour + remboursement du déplacement uniquement pour les JA du 05**) seront remboursés à l'organisateur sur feuille de remboursement (avec facture du JA faite au club jointe).
- 2.5 L'organisateur accueillant une étape doit assurer la tenue de la table de marque (**en permanence par un GEO en plus d'une seconde personne**) et prévoir une buvette.
- 2.6 L'organisateur doit se munir le jour de la compétition, pour la tenue de la table de marque, au minimum d'un ordinateur et d'une imprimante afin de gérer la compétition à l'aide **du fichier issu du logiciel Badplus fourni par le GEO/JA/CoDéJe**.

3) Qualification au CiDJ :

- 3.1 Le nombre de joueurs du CiDJ sera **en** fonction des capacités d'accueil dont disposera l'organisateur. Ces nombres de joueurs correspondant « idéalement » au nombre maximum de joueurs autorisés à participer au CiDJ dans chaque **série/discipline** pour un lieu à 7 terrains (**voir échancier théorique qui sert de support d'organisation maximale**). En cas de faible affluence dans certaines séries/**disciplines**, ces nombres **pourront éventuellement** être augmentés dans les autres séries/**disciplines**.
- 3.2 Les inscriptions pourront être limitées également selon le nombre de terrains disponibles. Dans chaque série/discipline, la priorité est établie suivant le Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH).
- 3.3 Le Règlement Particulier du CiDJ précisera le nombre **maximum** de joueur(se)s **pouvant s'inscrire** dans chaque séries/**disciplines**.

3.4 Peuvent être **uniquement** admis à participer au CiDJ les joueurs licenciés, au jour de la date limite d'inscription, au sein des clubs du Comité et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroule le CiDJ.

Le Comité peut inviter les licenciés jeunes des clubs des Alpes de Haute Provence (Comité 04) et peut accepter la participation de certains autres licenciés jeunes de la Fédération qui en font la demande.

3.5 Une étape CiDJ est ouverte aux joueurs Minibad, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors selon les modalités du chapitre 3.

3.6 Les jeunes joueurs des catégories Minibad et Poussins, jouent dans leurs catégories d'âge. Les jeunes joueurs des catégories Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors ne jouent pas dans des catégories d'âge mais par niveau de jeu suivant leur classement/CPPH.

Il n'y a pas de qualification pour accéder aux étapes CiDJ. Un jeune joueur "non-compétiteur" (NC) ou classé peut être inscrit sur une étape CiDJ.

3.7 Les joueurs ou paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste d'attente (remplaçants), classée par ordre décroissant au Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH) par addition des points des deux joueurs pour une paire de double ou de mixte.

3.8 Les jeunes joueurs vainqueurs d'un Trophée Départemental Jeunes ne sont pas qualifiés automatiquement pour le Championnat Départemental Jeunes (CDJ).

4) Organisation du CiDJ :

4.1 Les dates des étapes CiDJ figurent au calendrier sportif départemental (disponible sur le site du Comité)

4.2 Le CiDJ se jouera sur : une journée : le samedi ou le dimanche OU sur une journée et demie : le samedi après-midi (DMX) et le dimanche (SH & SD ou DH & DD) **suivant le choix de l'organisateur**. Les horaires de début et fin de **chaque** journée **seront cadrés d'après l'échéancier théorique et fixés dans les convocations** du CiDJ en accord avec le Règlement Général des Compétitions (RGC).

4.3 Chaque discipline doit commencer et finir le même jour.

4.4 Une trousse de secours / un dispositif de premier secours contenant tout ce qui est nécessaire pour donner les premiers soins doit être disponible dans le(s) gymnase(s) durant le CiDJ.

4.5 La possibilité de contacter le service médical d'urgence doit être assuré à tout moment. L'organisateur a la responsabilité de prévenir **ce service**.

4.6 La remise **officielle** des récompenses **aura lieu après le dernier match de la journée si le RP du CiDJ en question ne mentionne pas autre chose**. Aucune récompense ne sera donnée avant la remise officielle **sauf en cas de retard d'horaire de fin du CiDJ vis-à-vis de l'horaire de l'échéancier prévu et affiché**.

Seuls les joueurs présents lors de cette cérémonie recevront leur récompense.

4.7 Les documents suivants devront être affichés dans les salles du CiDJ :

- le présent règlement ;
- le règlement particulier pour le CiDJ en question ;
- les codes de conduite fédéral des joueurs et entraîneurs ;
- la circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires ;
- les tableaux mis à jour.

5) Tableaux :

5.1 Chaque étape d'un CiDJ se jouera (voir aussi l'article 4.2) :

- soit en simple (SD/SH) → CiDJ S ;
- soit en doubles (DD/DH) → CiDJ D ;
- soit en doubles mixtes et simples (DMX/SD/SH) → CiDJ S+ ;
- soit en doubles mixtes et doubles (DMX/DD/DH) → CiDJ D+.

- 5.2 La CoDéJe confectionne le fichier issu du logiciel Badplus** (le TAS, les tableaux et l'échéancier).
- 5.3** Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées en fonction du CPPH **à la date J-5**.
- 5.4** les tableaux sont mis à jour à l'issue de chacun des tours de poules ainsi à l'issue de chacun des tours des sorties de poules.
- 5.5** Pour chaque catégorie d'âge et/ou pour chaque série de classement/CPPH et pour chaque discipline, il pourra y avoir **X** niveaux de jeu : TOP A, TOP B, etc...
- 5.6** Si le tableau TOP B est établi, la répartition des joueurs est faite au CPPH : ceux ayant le CPPH le plus élevé au moment du tirage au sort seront inscrits en TOP A ; les autres joueurs seront dans le tableau TOP B.
- 5.7** En cas d'égalité au CPPH, c'est la CoDéJe qui prendra la décision pour l'affectation TOP A ou B puis, si besoin, l'âge des joueurs (le plus jeune sera mis en TOP A).
- 5.8** La CoDéJe pourra modifier la répartition des joueurs entre les TOP, en fonction du rapport « âge/classement ».
- 5.9** Chaque étape se déroule sous la forme d'une phase qualificative en poule de 3 ou 4 (voire 5 en cas de poule unique) avec, si possible, deux qualifiés par poule puis un tableau en élimination directe. Durant la phase qualificative, les poules de 4 seront privilégiées si le nombre de terrains le permet et si le nombre de matchs susceptibles d'être joués par un jeune n'excède pas 8 matchs.
- 5.10** Les sorties de poules se feront par tirage au sort informatisé sur BadPlus selon les modalités définies dans le Règlement Général des Compétitions (RGC).
La séparation par provenance (**clubs**) est appliquée en l'adaptant selon le nombre de poules au moment de la distribution des joueurs dans les poules.
En cas de problème informatique reconnu, un tirage manuel pourra être effectué **dans les mêmes conditions**.

6) Modalités d'inscription :

- 6.1** Aucune inscription ne sera retenue pour les clubs qui ne seront pas en règle du solde de tout compte avec le Comité à la date limite d'inscription.
- 6.2** Le montant des droits d'inscription est fixé, par le conseil d'administration du Comité, à **10€**, quel que soit le nombre de tableaux.
- 6.3** Les droits d'inscription seront facturés par le Comité et seront à verser à ce dernier par le club concerné après le CiDJ et au vu des tableaux définitifs. Passé la "date limite de désistement sans justificatif" **à la date J-6**, les droits d'inscription resteront acquis au Comité pour tout désistement sans motif valable et dûment justifié.
- 6.4** Dans ce qui suit, "J" représente le 1er jour du CiDJ. Le rétro planning prévisionnel est le suivant :
- J-10 : Date limite des inscriptions ;
 - J-6 : Date limite de désistement sans justification ;
 - J-5 : Date du Tirage Au Sort et prise en compte du CPPH d'après BadPlus ;
 - J-4 : Envoi aux clubs des convocations.

Ce retro-planning sera adapté pour certaines étapes afin de prendre en compte les vacances scolaires.

- 6.5** Les inscriptions seront réalisées **UNIQUEMENT** au moyen du site internet Badiste. Les feuilles d'inscriptions issues du site Badiste **sont récupérer par la CoDéJe à la date J-10**.
- 6.6** Un jeune joueur doit être inscrit **sur Badiste sous la responsabilité de son club**.
- 6.7** Les disciplines (simple, voir double et mixte) dans lesquelles peut s'inscrire un jeune joueur sont mentionnées sur le site Badiste. Tous les jeunes joueurs doivent s'inscrire dans leur classement/CPPH pour tous les tableaux.

Commission Départementale Jeunes

Les Hautes-Alpes, le 1er janvier 2019

6.8 Les joueurs Minibads et Poussins souhaitant jouer dans un classement supérieur à NC devront demander l'autorisation à la CoDéJe.

6.9 Les clubs des joueurs dont les inscriptions ne pourraient être retenues seront prévenus.

6.10 Conformément au RGC, chaque joueur mineur inscrit, et présent dans la salle, au CiDJ **doit être accompagné par un représentant responsable majeur** qui est, ou le représentant légal de l'enfant, ou désigné par le représentant légal de l'enfant ET qui doit signer la feuille d'autorisation parentale et/ou de contrôle pour chaque mineur dont il a la charge. Il doit rester pendant toute la durée où les mineurs dont il a la charge sont présents sur la compétition. En cas d'absence temporaire du gymnase du représentant majeur, il doit présenter au juge arbitre **ou GEO (pour les Promobad)** avant son départ, un autre représentant responsable majeur qui signera la feuille de changement d'adulte responsable.

Le juge arbitre **ou GEO (pour les Promobad)** doit interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans aucun représentant majeur à la compétition.

7) Arbitrage :

7.1 Le juge-arbitre ou GEO (pour les Promobad) ainsi que les arbitres officiant sur la compétition sont choisis par l'organisateur.

7.2 Les juges de ligne éventuels sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle du juge arbitre **ou GEO (pour les Promobad)**.

7.3 L'arbitrage peut être également réalisé par des jeunes arbitres et/ou des jeunes officiels UNSS, licenciés à la Fédération.

7.4 Les jeunes joueurs ne sont pas autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs excepté pendant les arrêts de jeu prévus à l'article 16.2 des règles officielles du badminton.

7.5 Sauf demande particulière auprès du juge arbitre ou **GEO (pour les Promobad)**, tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.

7.6 A l'issue de la compétition, le JA ou **GEO (pour les Promobad)** doit importer dans Poona les résultats (fichier .xml exporté du logiciel Badplus) de la compétition au plus tard le mercredi suivant le CiDJ.

7.7 Le juge arbitre ou **GEO (pour les Promobad)** doit, au plus tard le jeudi suivant le CiDJ, envoyer le fichier .bad de BadPlus et son rapport (RJA ou **RGEO**) accompagnés des éventuels justificatifs d'absence :

- à la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) de la ligue PACA à l'adresse : arbitrage@liguepacabad.org ;
- au secrétariat de la ligue PACA à l'adresse : contact@liguepacabad.org ;
- au Comité 05 à l'adresse : codep.05.bad@gmail.com.

8) Volants :

8.1 Les volants plumes neufs sont à la charge des joueurs ET doivent être classés au minimum en catégorie standard du classement fédéral des volants.

8.2 Les volants plastiques neufs sont à la charge des joueurs.

8.3 Tous les matchs dont, au moins, un des joueurs est classé, se jouent avec des volants plumes. Les matchs entre joueurs NC, P10, P11 et/ou P12 se jouent en volants plastiques ou plumes au choix des joueurs. Toutefois, en cas de désaccord : la priorité est donnée aux volants plumes, à la charge du joueur voulant jouer avec. Quel que soit le volant choisi (plumes ou plastiques), le choix est fait pour tout le match.

8.4 Si la nature d'un désaccord est sur le classement fédéral d'un volant ou son état, une boîte du volant officiel devra être achetée (au partage des joueurs) et utilisée par les joueurs d'un même match.

9) Tenues :

9.1 Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue de badminton correcte. On entend par "tenue de badminton" une tenue de sport, à l'exclusion de tout vêtement qui soit spécifique à des sports autres que les sports de raquettes (voir la circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires).

Pour rappel **et sans port à minima d'un short ou d'une jupe par-dessus**, les maillots de bain, d'athlétisme, de basket, de rugby, les cuissards de cycliste, les collants de danse, les vêtements de sports nautiques sont interdits. Les bermudas et caleçons ne sont pas considérés comme étant des tenues de sport (**shorts**), et sont donc interdits (**ne pas hésiter à demander au juge arbitre ou GEO (pour les Promobad)**).

Le port d'un pantalon de survêtement ne pouvant être autorisé, par le juge arbitre **ou GEO (pour les Promobad)**, que dans des cas particuliers, à la demande motivée du joueur ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire.

La décision du juge arbitre **ou GEO (pour les Promobad)** est sans appel.

10) Respect de la discipline :

10.1 Le CiDJ se déroule dans le respect des règlements fédéraux.

10.2 La CoDéJe reçoit en première instance toute requête des clubs ou joueurs concernant le CiDJ, qu'elle transmettra autant que besoin est aux commissions réclamations et litiges ou discipline de la ligue PACA.

10.3 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant le CiDJ auprès de la CoDéJe. Ils ont la possibilité de faire appel des décisions de la CoDéJe comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la Fédération.

11) Droit à l'image :

11.1 Le Comité et l'organisateur se réservent le droit sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors du CiDJ pour les besoins de promotion de ses différentes publications et communications autour d'un CiDJ.

Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus vite lors de sa 1ère arrivée dans la salle du premier jour du CiDJ auprès du Comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

12) Adoption du règlement :

12.1 **Toute participation implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles.**

La CoDéJe remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce CiDJ pour la satisfaction de tous.

Le juge arbitre **ou GEO (pour les Promobad)** a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un des chapitres du présent règlement.